

MAIRIE
DE
BESANÇON



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU DOUBS

EXTRAIT DU REGISTRE

des Délibérations du Conseil Municipal

Publie le : 02/02/2026

Séance du 22 janvier 2026

Le Conseil Municipal, convoqué le 15 janvier 2026, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER, M. Hasni ALEM, Mme Frédérique BAEHR, M. Guillaume BAILLY, Mme Anne BENEDETTO, M. Kévin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, Mme Nathalie BOUVET, Mme Fabienne BRAUCHLI, Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Julie CHETTOUH, M. Sébastien COUDRY, M. Benoît CYPRIANI, M. Cyril DEVESA (à compter de la question n°23), Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT, Mme Lorine GAGLIOLO, M. Olivier GRIMAITRE, Mme Valérie HALLER, M. Pierre-Charles HENRY (à compter de la question n°4), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Marie LAMBERT (à compter de la question n°4 et jusqu'à la question n°13 incluse), M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER, M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, M. Saïd MECHAI, Mme Carine MICHEL, Mme Marie-Thérèse MICHEL, Mme Laurence MULOT, M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI, Mme Juliette SORLIN, M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Claude VARET (jusqu'à la question n°20 incluse), Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN, Mme Christine WERTHE, Mme Marie ZEHAF

Secrétaire :

Mme Anne BENEDETTO

Etaient absents :

M. François BOUSSO, Mme Annaïck CHAUVET, M. Laurent CROIZIER, Mme Karine DENIS-LAMIT, Mme Nadia GARNIER, Mme Sadia GHARET, M. Abdel GHEZALI, M. Damien HUGUET, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR, M. Jean-Hugues ROUX

Procurations de vote :

M. François BOUSSO à M. Aurélien LAROPPE, Mme Annaïck CHAUVET à M. Jean-Emmanuel LAFARGE, M. Laurent CROIZIER à Mme Nathalie BOUVET, M. Cyril DEVESA à Mme Valérie HALLER (jusqu'à la question n°22 incluse), Mme Nadia GARNIER à Mme Lorine GAGLIOLO, Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à Mme Marie ZEHAF, M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n°3 incluse), M. Damien HUGUET à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n°14), M. Jean-Hugues ROUX à Mme Sylvie WANLIN, M. Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n°21)

OBJET : 2 - Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Délibération n° 008177

Délégation du Conseil Municipal accordée à Mme la Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises

Rapporteur : Mme Anne VIGNOT, Maire

Résumé :

Conformément aux articles L2122-22 et L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal a donné délégation à Mme la Maire pour accomplir différents actes de gestion courante. La présente délibération a pour objet d'informer le Conseil Municipal des décisions prises par Mme la Maire dans le cadre de ses attributions déléguées.

I. Décisions prises en matière financière

Musées du centre - DIV.25.00.D11 en date du 10/11/2025 - Vente d'objets divers dans les boutiques des musées d'Arts et du Temps

Musées du centre - DIV.25.00.D12 en date du 24/11/2025 - Renonciation du legs de Mme Laugier pour le musée des beaux-arts et d'archéologie de Besançon

Citadelle - DIV.25.00.D13 en date du 25/11/2025 - Donations au profit du Musée de la Résistance et de la Déportation

Finances - FIN.25.00.D31 en date du 28/11/2025 - Demande de subvention auprès de l'ANAH et de la Banque des Territoires - Evaluation de l'OPAH RU 2020-2025 et la préfiguration de l'OPAH RU 2026-2031 - ANAH et Banque des Territoires pour un montant de 39 993.75 €

II. Conventions – Mise à disposition de locaux et matériel

Convention de mise à disposition de locaux	Échéance	Signature	Visa
MAISON DE QUARTIER GRETTE BUTTE			
Convention de mise à disposition de locaux avec Académie de la culture chinoise	30/06/26	18/08/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec SESSED DU CEEDA DE PEPCBFC	30/06/26	02/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec CHU Saint-Jacques	30/06/26	09/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Collectif Ludique Bisontin	26/06/26	10/10/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Dojo Franc-comtois	25/06/26	09/07/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Fondation Pluriel	16/12/25	16/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Jazz Vocal	30/06/26	10/06/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec La tour prends garde	24/06/26	10/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec MILO	30/06/26	15/06/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Les rêveurs de Vesontio	27/06/26	08/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Tourne-au-sol	16/12/25	06/10/25	27/11/25

Convention de mise à disposition de locaux	Échéance	Signature	Visa
Convention de mise à disposition de locaux avec GV Club Vitafédé	30/06/26	18/08/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Yakimono	30/06/26	01/09/25	27/11/25
Convention de mise à disposition de locaux avec Yin-Yang	24/06/26	11/06/25	27/11/25

III. Comptabilité

1) Signature d'un contrat de prêt avec la Banque Postale

Pour financer le programme d'investissements 2025 du budget Principal, la Ville de Besançon a signé le 22 octobre 2025 un emprunt d'un montant de 3 500 000 € avec la Banque Postale. Les principales caractéristiques du prêt sont récapitulées ci-après.

Le contrat de prêt comporte deux tranches obligatoires mises en place de manière successive, de sorte qu'à tout moment le prêt ne comporte qu'une seule tranche.

Tranche obligatoire n° 1 à taux fixe jusqu'au 01/01/2031 (tranche mise en place lors du versement des fonds)

- Score Gissler : 1A
 - Montant : 3 500 000 €
 - Versement des fonds : 8 décembre 2025
 - Durée d'amortissement : 5 ans 3 mois
 - Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 3,28 %
 - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
 - Durée d'application du taux d'intérêt : 5 ans 3 mois
- Au terme de la durée d'application du taux d'intérêt, soit le 01/01/2031, la tranche n°2 est mise en place par arbitrage automatique
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : Constant
 - Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle et d'une indemnité forfaitaire, sauf à la date de la dernière échéance d'intérêts de la tranche où seule l'indemnité forfaitaire est due.

Tranche n° 2 sur index Euribor préfixé du 01/01/2031 au 01/01/2041 (tranche mise en place en une seule fois par arbitrage automatique au terme de la durée d'application du taux d'intérêt de la tranche n° 1 pour la totalité de son capital restant dû)

- Score Gissler : 1A
 - Durée d'amortissement : 10 ans
 - Taux d'intérêt annuel : à chaque échéance d'intérêts, le taux d'intérêt appliqué au décompte des intérêts est déterminé de manière préfixée comme suit : index Euribor 3 mois, assorti d'une marge de + 0,96 %
 - Base de calcul des intérêts : nombre exact de jours écoués sur la base d'une année de 360 jours
 - Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
 - Mode d'amortissement : Constant
 - Remboursement anticipé : autorisé, à une date d'échéance d'intérêt pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité dégressive.
- Cette indemnité dégressive, à payer par la Ville de Besançon, est calculée de la manière suivante : taux de l'indemnité dégressive multiplié par la durée résiduelle d'application du taux d'intérêt de la tranche multiplié par le montant du capital remboursé par anticipation. La durée résiduelle est exprimée en nombre d'année(s) et est arrondie à l'année supérieure en cas d'année incomplète.
- Le taux de l'indemnité dégressive applicable à la tranche est de 0,25 %.

- Option de passage à taux fixe : oui
- Commission d'engagement : 0,05 % soit 1 750 €.

2) Signature d'un contrat de prêt avec la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union

Pour financer la rénovation de l'école primaire des Vieilles Perrières, la Ville de Besançon a signé le 28 novembre 2025 un emprunt d'un montant de 3 000 000 € avec la Caisse de Crédit Mutuel Besançon Union. Les principales caractéristiques du prêt sont les suivantes :

- Montant du prêt : 3 000 000 €
- Type de prêt : Prêt Transition destiné aux financements des investissements à vocation écologique ou sociétale
- Score Gissler : 1A
- Durée : 20 ans
- Taux fixe : 3,50 % trimestriel
- Amortissement du capital : Constant
- Périodicité des échéances : Trimestrielle
- Base de calcul des intérêts : 365 / 365 jours
- Remboursement anticipé : possible, sans préavis et à tout moment avec paiement d'une indemnité de 5 % du montant du capital remboursé par anticipation
- Déblocage des fonds : 12 décembre 2025
- Frais de dossier : 0,10 % soit 3 000 €

Les deux prêts seront encaissés à l'imputation 16.01.1641.20200.

IV. Marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 538 000 € HT au 01/01/2024) et marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT

Fournitures de matériaux de construction pour l'entretien courant sur le patrimoine bâti des membres du groupement de commandes

Lot 5 : Produits sidérurgiques et dérivés

Titulaire : BURDIN BOSSERT – 25000 BESANÇON

Montant maximum : 200 000.00 € HT / 4 ans

Date de notification : 09/10/2025

Lot 8 : Matériels de dépannage chaudières murales Frisquet

Titulaire : Groupement TEREVA – 25000 BESANÇON

CEDEO – 25000 BESANÇON

Montant maximum : 20 000.00 € HT / 4 ans

Date de notification : 09/10/2025

Lot 9 : Vitrerie, verres isolants, miroiterie

Titulaire : SARL MIROITERIE COMTOISE – 25000 BESANÇON

Montant maximum : 80 000.00 € HT / 4 ans

Date de notification : 07/11/2025

Lot 10 : Supports et accessoires d'impression Calicots lettres

Titulaire : SARL SDAG ADHÉSIFS – 67720 WEYERSHEIM

Montant maximum : 75 000.00 € HT / 4 ans

Date de notification : 07/11/2025

Lot 11 : Plastiques alvéolaires et plexiglas

Titulaire : DORAS – 25000 BESANÇON

Montant maximum : 50 000.00 € HT / 4 ans

Date de notification : 09/10/2025

Acquisition de 1 à 4 véhicules utilitaires neufs légers à bennes à très faible empattement bi-carburation – essence et GPL

Titulaire : BERTHIER TRUCKS – 25000 BESANÇON

Montant maximum : 160 000 € HT / 2 ans

Date de notification : 13/10/2025

Maîtrise d'œuvre relative aux études et travaux d'aménagement et de restauration de patrimoines historiques classés à la Citadelle de Besançon 2025-2028
Titulaires : AEDIFICIO – 75011 PARIS 11^{ème} ARRONDISSEMENT
HOTA HONNERT TASSE ARCHITECTES ASSOCIÉS – 25000 BESANÇON
Montant maximum : 220 000.00 € HT / 3 ans
Date de notification : 16/10/2025

Prestation de broyage de grumes et de criblage pour la production de plaquettes pour le paillage des massifs et la constitution de sols fluents pour les aires de jeux de la Ville de Besançon

Titulaire : GIRARD ÉNERGIE BOIS – 25330 FERTANS
Montant maximum : 100 000.00 € HT / 4 ans
Date de notification : 22/10/2025

Travaux d'aménagement des espaces verts, sportifs et de natures

Marché subséquent : Square Cusenier – requalification de l'aire de jeux et réhabilitation des allées

Titulaire : ALBIZZIA ESPACES VERTS – 25170 RUFFEY-LE-CHÂTEAU
Montant : 90 487.01 € HT
Date de notification : 15/10/2025

Marché subséquent : EAJE Époisses – aménagement des cours de la crèche

Titulaire : ALBIZZIA ESPACES VERTS – 25170 RUFFEY-LE-CHÂTEAU
Montant : 126 629.74 € HT
Date de notification : 23/10/2025

Fourniture et livraison de toiles nomades sur le site de la Citadelle de Besançon

Titulaire : LES ILES TOILES NOMADES – 01410 CHAMPFROMIER
Montant maximum : 40 000.00 € HT / 1 an
Date de notification : 10/11/2025

V. Avenants aux marchés de fournitures et services inférieurs à 300 000 € HT / avenants aux marchés de travaux inférieurs au seuil de la procédure adaptée (5 538 000 € HT depuis le 01/01/2024) /avenants sans incidence financière ou inférieurs à 5 % aux marchés de fournitures et services supérieurs à 300 000 € HT ou aux marchés de travaux supérieurs au seuil de la procédure adaptée (5 538 000 € HT depuis le 01/01/2024)

Besançon – Saint-Jacques et Arsenal – réaménagement des espaces publics – tranche 1
Avenant 1 – Lot 1 : VRD

Titulaire : Groupement COLAS FRANCE – 25410 DANNEMARIE-SUR-CRÊTE
PBTP & DÉMOLITIONS – 25870 DEVECEY
Objet de l'avenant : Changement de RIB
Montant initial du marché : 1 498 206.00 € HT
Montant de l'avenant : sans incidence financière
Date de notification de l'avenant : 21/10/2025

Rénovation thermique de l'école élémentaire Viotte

Avenant 2 – Lot 9 : Menuiseries intérieures bois signalétiques

Titulaire : MALENFER – 36900 VILLERS-FARLAY
Objet de l'avenant : Travaux supplémentaires
Montant initial du marché : 257 256.50 € HT
Montant de l'avenant : 12 926.63 € HT
Date de notification de l'avenant : 15/10/2025

Construction d'un nouvel équipement, restructuration et rénovation du complexe sportif Diderot à Planoise

Avenant 1 – Lot 15 : CVC

Titulaire : PALISSOT – 70700 BUCEY-LES-GY
Objet de l'avenant : Modification de la régulation de la gestion technique du bâtiment (GTB)
Montant initial du marché : 474 492.35 € HT

Montant de l'avenant : 4 130.89 € HT
Date de notification de l'avenant : 15/10/2025

Avenant 1 – Lot 16 : Plomberie

Titulaire : PALISSOT – 70700 BUCEY-LES-GY
Objet de l'avenant : Travaux en plus-value et moins-value
Montant initial du marché : 222 356.69 € HT
Montant de l'avenant : -1 707.04 € HT
Date de notification de l'avenant : 15/10/2025

Le Conseil Municipal prend acte de ce rapport.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,



Anne BENEDETTO,
Conseillère Municipale Déléguée

Pour extrait conforme,
La Maire,



Anne VIGNOT